



## MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b> <b>Service de la coordination des actions sanitaires</b> <b>Sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales</b> <i>Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels</i></p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Denis LUCAS Tél : 01 49 55 58 86 Courriel institutionnel : denis.lucas@agriculture.gouv.fr Réf. Interne :</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGAL/SDPPST/N2009-8032</b> <b>Date: 21 janvier 2009</b></p>
---	--

Date de mise en application :	Immédiate
Modifié :	Note de service DGAL/SDRRCC/N2007- 8288
Date limite de réponse :	Aucune
📎 Nombre d'annexes :	0
Degré et période de confidentialité :	Voir plan de diffusion / Aucune

**Objet :** Modification des échéances à respecter pour la transmission à la DGAL des résultats relatifs aux plans de contrôle et de surveillance.

**Références :**

R1881/2006 modifié - R1525/98 - R2377/90 - R3954/87 - R178/2002 - R396/2005 - R854/2004 - R882/2004 - R733/2008 - D2002/32/CE - D96/22/CE - D96/23/CE - De93/51/CEE - D2003/99/CE.  
Code rural (L. 231-1, L. 234-2, L. 234-3, L. 234-4, L. 237-1, R. 234-9 à R. 234-14) - code de la consommation (R. 215-1 à R. 215-23) - Décret n2003/768 - AM 01/07/76 - AM 30/03/78 - AM 10/02/84 - AM 02/06/84 - AM 21/12/88 - AM 23/02/94 - AM 29/02/96 - AM 02/07/96 - AM 30/05/97 - AM 12/01/01 - AM 31/03/03.

**Résumé :**

Cette note recule la date limite de transmission des résultats d'analyses pour les plans de surveillance et de contrôle de l'année 2008 au 15 février 2009.

---

**Mots-clés :** PSPC, plan de surveillance, plan de contrôle, analyte biologique, analyte physicochimique, prélèvement, échantillon, méthode d'analyse, résultat d'analyse

---

**Destinataires**

<p><b>Pour exécution :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Directeurs régionaux de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt</li><li>- Directeurs départementaux des services vétérinaires</li><li>- Directeurs des services vétérinaires des DOM</li><li>- Laboratoires d'analyses concernés</li><li>- Responsables des postes d'inspection frontaliers</li></ul>	<p><b>Pour information :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préfets</li><li>- DDEA, DDAF</li><li>- Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux</li><li>- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires</li><li>- DGCCRF / DGS</li><li>- AFSSA / INVS</li></ul>
---	---

Compte tenu des difficultés exprimés par certains laboratoires pour rendre avant le 1<sup>er</sup> février 2009, les résultats d'analyses des plans de surveillance et de contrôle de l'année 2008, cette date limite d'envoi des résultats est repoussée au 15 février 2009. Il importe cependant aux laboratoires concernés d'être vigilants sur le fait que le référentiel Sigal va basculer le 02 février 2009 sur le référentiel 2009.

L'adjoint au chef d service de la coordination des actions sanitaires

Olivier mary